

Rencontre.

Le 22 septembre, une délégation de l'UCP conduite par son président Yves BORST a été reçue par Mao PENINOU, adjoint au Maire chargé de la qualité des services publics municipaux, de l'accueil des usagers et du bureau des temps.

Celui-ci, titulaire de cette délégation depuis peu, avait souhaité rencontrer les organisations syndicales, en particulier sur le sujet des aménagements d'horaires de travail qui pourraient être préconisés par le bureau des temps.

L'UCP a pour sa part souhaité aborder la déconcentration des services, sujet qui est actuellement particulièrement attendu par les agents concernés.

Mao PENINOU a confirmé que même s'il y a un rapport avec sa délégation, la déconcentration reste de la responsabilité entière de Maité ERRECART. Il a toutefois affirmé sa conviction que, pour être réussie, cette déconcentration doit être concertée, prendre en compte les attentes des usagers et la qualité de vie des agents.

Concernant l'ouverture de certains établissements le dimanche, dossier très sensible pour les personnels, il a été évoqué l'expérience menée dans certaines bibliothèques municipales, un bilan demandé par l'adjoint au Maire devant permettre de décider ou non d'une éventuelle extension. Il est nécessaire en particulier de savoir comment et par qui sont fréquentées les bibliothèques le dimanche, s'il est opportun d'ouvrir tous les dimanche ou si une approche saisonnière est préférable et s'il y a vraiment réponse à une attente.

De même, la modification éventuelle des horaires d'ouverture de certains établissements ne pourrait se faire que sur la base d'un objectif partagé et raisonnable. La demande des usagers n'est pas automatiquement légitime, et, du côté des personnels, le principe du volontariat doit prévaloir. Il est par ailleurs nécessaire de tenir compte de la difficulté des agents à se loger à Paris, et donc des temps de transport des personnels.

Il y a également lieu d'étudier comment est appliquée la charte de l'accueil dans les établissements parisiens, mise en place dans la quasi totalité des établissements recevant du public.

Si pour poursuivre la démarche, la certification de ces établissements avait été envisagée, c'est désormais la labellisation, moins stricte et plus évolutive, qui est privilégiée. L'évaluation des résultats serait confiée à un organisme extérieur, l'auto-évaluation seule ne pouvant suffire, mais sur la base d'un référentiel spécifique à la Ville. Elle ne serait pas effectuée globalement, mais par lieux ou par type d'établissements.

Une nouvelle vague d'enquêtes de satisfaction étant en cours, Mao PENINOU a précisé que l'objectif n'est pas l'évaluation individuelle, mais bien la mesure de la qualité de l'accueil. Il est à noter que beaucoup d'idées d'améliorations émanent des agents, qui sont souvent les premiers à voir ce qui ne va pas.

L'UCP a abondé dans ce sens, en insistant sur la nécessité d'impliquer les agents dans une réflexion collective sur l'accueil, afin de ne pas aboutir à des solutions imposées, peu à même d'emporter l'adhésion.

Notre interlocuteur a constaté l'accord sur ce point, s'est dit favorable aux expérimentations avant la mise en œuvre de mesures à portée générale et a enfin indiqué que d'autres rencontres auraient lieu afin d'échanger sur des projets précis.

.../...

Une précision sur le CSAP.

Concernant la modification du statut du corps des administrateurs de la Ville, nous écrivions au sujet des nouvelles règles de mobilité statutaire désormais possible dans un service déconcentré de la Ville de Paris que : « *L'UCP a regretté que cette règle soit insuffisante, ne permettant pas de satisfaire à cette obligation dans les entités dotées de la personnalité morale, CASVP ou SEM.* »

Nous avons omis de préciser qu'un amendement allant dans ce sens a été proposé et adopté.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45